

A détacher et à retourner à la Chambre d'agriculture (adresse au verso)

Toute commande erronée ou sans règlement ne sera pas prise en compte.

Visionnez la vidéo pour éviter les erreurs sur <https://youtu.be/QZKJG8RD68w>

Nom :

Adresse de résidence :

Tél. (portable obligatoire) :

Adresse mail obligatoire, sur laquelle vous recevrez nos communications :

.....

Statut : Particulier Agriculteur Entreprise Collectivité

Date de distribution secteur de Saint-Lô Agglo : le samedi 7 décembre 2024

Essences	Quantités par multiple de 5 par essence (soit, 5, 10, 15...)		
Chêne sessile			
Hêtre			
Merisier			
Aulne glutineux			
Châtaignier			
Charme			
Erable champêtre			
Noisetier			
Bourdaie			
Troène sauvage			
Prunier myrobolan		Prix unitaire TTC	Montant à régler
Viorne obier			
Total plants (20 au minimum)		X 1.70 € /plant	
Fournitures : Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)			
Dalles de paillages		X 1.70 € /unité	+
Gaines de protection chevreuils*		X 1.70 € /unité	+
(*tuteurs non fournis)	Je déduis l'aide de 1€ par plant aidé⁽¹⁾:		-
Total TTC à régler⁽¹⁾			=

(1) Je demande l'aide de 1€ par plant, réservée aux plantations réalisées sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Celle-ci est à déduire du coût du plant, dans la limite de 100 plants aidés, soit 100 € d'aide au maximum. (Règlement des plants à la commande). En demandant la subvention, j'accepte que mes données personnelles soient communiquées au financeur.

⁽¹⁾ Règlement du « total à régler TTC » à joindre impérativement à la commande par chèque émis à l'ordre de la **Fédération des Associations de Boisement de la Manche** (sans autre précision).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.

Commune de plantation :

Date et signature :

Fait à

Opération 15 000 arbres

Pour le maintien des paysages bocagers de la Manche

A retourner avant le **28 juin 2024**

Commande groupée de plants d'ARBRES et d'arbustes

Bénéficiez d'un tarif de 1,70 €/plant et d'une aide de Saint-Lô Agglo de 1 €/plant pour les commandes entre 20 et 100 plants

Crédit photo Jimmy Perrotte - Saint-Lô Agglo



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Comment participer ?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- **Jeunes plants d'arbres** et d'arbustes aux origines adaptées pour le département (plants en racines nues, de 1 – 3 ans, d'une hauteur d'environ 50 à 80 cm),
- **Dalles de paillasses biodégradables** (50 cm x 50 cm),
- **Protections (filets)** chevrelis (ht= 1,20 m). **Prévoir 2 tuteurs de 1,50 m de hauteur (non compris) pour le maintien de chaque filet.**

Commandes possibles par **multiples de 5** (par essence) et à partir de **20 plants au total** pour tout type de plantations et sans limite maximale.

Vous devez compléter et renvoyer le bon de commande ci-joint, accompagné **obligatoirement du chèque de règlement** correspondant à la commande.

Pour éviter les erreurs lors du remplissage du bon de commande, n'hésitez pas à consulter la vidéo sur <https://youtu.be/QZKJ58RD68w>

Un mail confirmant la bonne réception de votre commande vous sera adressé avant fin août.



Pour encourager la plantation de haies bocagères sur son territoire, Saint-Lô Agglo apportera une aide de 1 € par plant (dans la limite de 100 plants aidés par bénéficiaire (ou propriété) et des 15 000 premiers arbres commandés).

Calendrier et lieu de distribution

La remise des plants est prévue le samedi 7 décembre 2024. Vous recevrez un courrier d'invitation à retirer vos plants 2 semaines avant la date de remise des plants afin de vous préciser le lieu et les modalités de la distribution des plants.

Les commandes seront livrées en sacs individuels. Les arbres devront être plantés dans la semaine suivant la livraison. Au-delà, pour conserver leur fraîcheur, ils devront être mis en jauge.

Bon à savoir : une commande d'une certaine de plants peut être stockée dans le coffre d'une voiture.

Les paysagistes du C.A.U.E. de la Manche reçoivent sur rendez-vous les personnes qui se questionnent sur la qualité paysagère de leur projet (conception, organisation, aide aux choix des essences...). Conseil Paysage aux Particuliers – Rendez-vous au 02 33 77 20 77 ou à courrier@caue50.fr

Vos données personnelles sont collectées dans l'objectif de pouvoir donner suite à votre commande dans les meilleures conditions et seront conservées pour vous servir uniquement dans ce cadre. Conformément au RGPD, vous pouvez demander au Délégué à la Protection des Données (DPD) via l'adresse mail protection_des_donnees@normandie-chambagri.fr, la rectification ou l'effacement de vos données, une limitation voire un arrêt du traitement de vos données. Vous avez le droit de porter réclamation auprès de la CNIL dans le cas où vous jugeriez que ces droits ne sont pas respectés.

Essence	Catégorie	Distance de plantation	Hauteur adulte	Cépée* / arbuste	Hauteur / jet	Ecologie et adaptation	
						mètre	mètre
Chêne sessile	x	6 à 10	15 à 25			15 à 30	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie***, possibilité de le conduire en haie taillée monopécifique.
Hêtre	x	3 à 6	15 à 20			15 à 20	Sois profonds riches et à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.
Mensier	x	6 à 10	15 à 20			15 à 20	Sois hydromorphes (près humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Feuillier dans les terrains frais et très humides.
Auline glutineux	x	3 à 6	15 à 20			15 à 20	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie, possibilité de le conduire en haie taillée monopécifique. Sois assez riches, sans hydromorphie, sans calcaire. Tolère les embruns.
Châtaignier	x	3 à 6	15 à 25			15 à 25	Sois secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charme, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage. Feuillage marcescent.
Erable champêtre	x	1 à 6	8 à 15			8 à 15	Petit arbre/grand arbuste, tolère les sols secs, craint l'hydromorphie. Utilisé en haut-let ou taillis.
Noisetier	x	1	2 à 7			2 à 7	Espèce à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.
Bourdaine	x	1	1 à 5			1 à 5	Présente sur différents types de sols. Intéressante pour sa floraison mellifère à la fin du printemps et pour sa fructification très appréciées des oiseaux. Un arbuste favorable à la biodiversité. En automne, les feuilles prennent de superbes teintes.
Troène sauvage	x	1	2 à 3			2 à 3	Sois basses à légèrement acides. Plante mellifère pour haie libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant.
Prunier myrobolan	x	1	3 à 5			3 à 5	Espèce à large amplitude écologique, tolère les embruns, produit des prunes comestibles de la taille des mirabelles.
Viome obier	x	1	2 à 4			2 à 4	Sois basses à assez acides, supporte la demi-ombre. Floraison à la fin du printemps, pollinisé par les insectes. À l'automne, les feuilles prennent de superbes teintes.

* Touffe de plusieurs tiges de bois qui sortent d'une même souche, densifie une haie

** distance entre les plants préconisée pour réaliser une haie de Charme ou de Hêtre taillée

*** Hydromorphie : se dit d'un sol où se produit un engorgement en eau temporaire ou permanent.

Plantations à réaliser dans le cadre de la réglementation en vigueur (distances de plantation vis-à-vis des fonds voisins, articles 670 et 671 du code civil)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter : commande_arbres@normandie.chambagri.fr

Commande à détacher et à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à :

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Service Boisement

6 avenue de Dubna – 14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX

Date limite : VENDREDI 28 JUIN 2024

Pour faciliter votre choix...

Pour toute question portant sur la plantation, retrouvez tous nos conseils de plantation sur notre page : <https://normandie-chambres-agriculture.fr/territoire/preserver-la-biodiversite/haies/implanter-une-haie/>